

Conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Le gouvernement avait missionné l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des finances, en novembre 2019, pour effectuer une évaluation de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dans le cadre de la loi Avenir professionnel de septembre 2018.

Le rapport "**Conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle**", a été publié ce 3 septembre 2020.

Les auteurs rappellent le contexte de la loi du 5 septembre 2018, font une analyse financière projetant des résultats à l'horizon 2023, passent en revue le volet sur les contrats d'apprentissage repris depuis 2019 et leur montée en charge depuis.

Le rapport se termine par un certain nombre de préconisations.

--->>> [Téléchargez le rapport](#) (8,47 Mo)

<p>Date de publication 16 septembre 2020</p>

Dernières actualités

[#1jeune1solution : un site unique pour répondre aux questions sur l'emploi des jeunes](#)

[Publication des chiffres clés de la VAE en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Annulation de l'édition 2021 du Mondial des métiers](#)

[Forum régional emploi - handicap - 100% en ligne](#)

[Les mesures du plan de relance pour renforcer l'inclusion digitale dans les territoires](#)

- [Toutes les actualités](#)